

penchant vers M<sup>e</sup> Lachaud, elle lui prend les mains pour lui exprimer ses remerciements, et cause quelques instants avec lui pendant que la foule s'écoule silencieuse et recueillie.

On assurait ce soir que M<sup>m</sup> Olive refusait de se pourvoir en cassation. Son fils, qui était à Napoléon-Vendée pendant ce procès, a été admis à voir sa mère.

Le Tribunal correctionnel d'Alais (Gard), dans son audience de vendredi dernier, a jugé l'affaire de l'équarisseur Migier, poursuivi, avec ses complices, pour avoir fabriqué et mis en vente des saucisses et saucissons composés avec de la chair des animaux qui lui étaient livrés pour être enroulés ou pour servir aux opérations ordinaires d'un atelier d'équarissage.

Une foule énorme s'était portée au Palais-de-Justice pour assister aux débats de cette affaire. Le prétoire, les corridors et toutes les avenues étaient envahis.

Migier et les époux Chabrier ont été condamnés au maximum de la peine d'emprisonnement portée par la loi du 27 mars 1854, c'est-à-dire à deux ans et à cinquante francs d'amende chacun; la femme Migier à un an, et la femme Robert, rotundieuse, à deux mois, le tout avec affichage du jugement et insertion dans les journaux.

A la même audience, Maximilien Soulier, boucher, rue Raymond-Pelet, à Alais, et sa femme, ont été condamnés par défaut à six mois d'emprisonnement, par application de la même loi, pour avoir mis en vente des saucissons dans la composition desquels était entrée de la viande de vache corrompue.

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 mai 1863.

Le *Moniteur*, en publiant la réponse de la Russie, a fait précéder d'une note ayant pour but de rectifier les erreurs commises par différents journaux.

Comme toujours, même en matière aussi grave, la Russie n'a qu'un but : gagner du temps.

Le consul de France à Moscou, qui se trouve en ce moment à Paris, a eu un long entretien avec M. Drouyu de Lhuys, et lui a donné sur l'état actuel de la Russie, sur sa faiblesse militaire, sur sa pénurie financière et la désorganisation administrative, des renseignements qui ont paru, dit-on, vivement impressionner le ministre des affaires étrangères.

Toute la garde impériale est en Pologne. Saint-Petersbourg n'a plus pour garnison que des soldats étioles, arrivés des extrémités de la Russie; l'armée de Pologne, divisée en détachements, est harassée et démoralisée.

Le chiffre des faillites va toujours en augmentant : le tribunal de commerce de la Seine en a prononcé, pendant le mois d'avril 117, douze de plus que le mois précédent.

Le *Constitutionnel* aime à se lancer parfois dans la fantaisie. Rien de jovial, quand ils s'y mettent, comme les gens sérieux, qu'on en juge par ce racontage sur l'Exposition des chiens, dû à la plume de M. Nestor Roqueplan :

« Les petits chiens acceptés et classés sont entourés de soins et consolés par les visites journalières de leurs maîtresses qui viennent leur faire des risettes et semblent leur dire : Courage ami, tu n'en as que pour sept jours ! Courage, tu auras le prix mon mimi, nous aurons donc une petite médaille, une petite couronne à notre chien-chien adoré comme tout. A revoir ma Douschka ! à demain Douschka ! »

Mais que répondez les petits chiens ? M. Roqueplan ne le dit pas. C'est fort désagréable.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

### FAITS DIVERS.

Vendredi 1<sup>er</sup> mai, jour d'ouverture de l'exposition universelle des Beaux-Arts au palais de l'Industrie des Champs-Élysées, plus de 30.000 personnes ont encombré les vingt salons depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir. Le catalogue de l'exposition de 1863 a 414 pages et contient 2,923 numéros d'objets exposés, non compris le beau portrait de S. M. l'Impératrice de Russie, qui occupe la place d'honneur dans le grand salon, et celui de S. M. l'Impératrice des Français, signés Winterhalter; le modèle en relief de la salle de l'Opéra, par M. Garnier. En 1861, le nombre des numéros était de 4,102; en 1859, de 3,894; en 1857, de 3,483; et en 1855 (Exposition universelle), de 5,112. Cette différence en moins en 1863 s'explique par le maximum de trois objets d'art imposé à chaque artiste.

Encore un glorieux débris de la République et de l'Empire qui s'en va : le général baron Dupin est mort hier matin, à l'âge de quatre-vingt-dix ans et quatre mois. Né à Lectour en 1772, il partit avec les volontaires du Gers en 1792, fit ses premières armes à l'armée des Pyrénées-Orientales et fut nommé capitaine sur le champ de bataille. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne d'Italie.

Admis dans la garde impériale en 1805, il était deux ans plus tard officier de la Légion-d'Honneur, prit part à toutes les grandes batailles de l'Empire, reçut le titre de baron en 1809 et sauva les jours de Napoléon à Schœnbrunn. C'est à tort que certains historiens ont attribué ce fait au général Rapp. Le colonel Dupin était de service auprès de l'Empereur, lorsqu'il ar-

réta le bras de l'assassin Stabs. Après avoir commandé le département de l'Eure, il fut nommé chef d'état-major à l'armée d'Italie et général de brigade en 1844.

Depuis quelques jours les hirondelles ont fait leur apparition à Paris, mais on ne remarque encore qu'un petit nombre de ces oiseaux, dont le retour dans nos climats ne s'effectue pas en société et par masses, comme leur départ à l'automne. C'est isolément et seulement par couple qu'on les voit revenir au printemps, et chaque jour nous en ramène quelques-unes. On sait que l'hirondelle de cheminée est la première à venir nous annoncer l'approche du beau temps. Elle est bientôt suivie de l'hirondelle de fenêtre. Après, viennent le martinot noir, l'hirondelle de rocher et celle de rivage.

On nous raconte, dit l'*Echo des Tribunaux*, une histoire singulière qui vient de mettre en émoi le monde des marchands de bric-à-brac. Il y a quelque temps un amateur avait fait emplette dans un magasin du quartier Saint-Honoré de quelques objets d'art, parmi lesquels se trouvait une très belle bague du temps de la Renaissance.

Revenu chez lui, il se mit à examiner et à palper les différentes pièces qu'il venait d'acquérir. Mais en passant la bague à son doigt, il se fit, sans savoir comment, une légère égratignure. Il retira la bague, la mit dans un tiroir et n'y songea plus.

Quelques jours après, il sentit dans tout son corps une expression de malaise indéfinissable, qui semblait paralyser toutes ses facultés; il devint bientôt si sérieusement malade que l'on a cru devoir envoyer chercher un médecin.

Celui-ci reconnut de suite les symptômes d'un empoisonnement par des substances minérales. Il ordonna d'énergiques antidotes et quelque temps après le patient fut en quelque sorte guéri.

La bague ayant été soumise à l'examen du médecin, qui se trouvait avoir longtemps habité Venise, reconnut dans ce bijou une de ces bagues qu'en Italie on appelle *anneau de la mort*, et dont on faisait grand usage à l'époque où les empoisonnements y étaient si fréquents.

A l'intérieur de cette bague se trouvaient fixées deux griffes de lion du plus pur acier, et garnies de poches renfermant un poison violent. Dans une assemblée, au milieu d'un bal encombré de monde, le porteur de cet anneau fatal, s'il voulait satisfaire sa vengeance envers quelqu'un, lui serrait la main de façon à exercer sur les griffes du lion une pression assez forte pour lui faire une légère piqûre. Cela suffisait, et on était sûr de trouver la victime morte le lendemain.

Nous lisons dans l'*America* : « On dit que les oncles d'Amérique ont disparu. Voici une histoire qui prouve qu'ils sont avantageusement remplacés par les pères des Grandes Indes :

« Un tambour de la garde nationale parisienne, âgé de près de soixante ans, s'était séparé très jeune de son père. Celui-ci, cherchant à faire fortune, était parti pour les Indes, et depuis près d'un demi-siècle, on n'en avait pas entendu parler. Il y a quelques jours, M. M..., notaire, fait prier Joseph H..., le tambour, de passer en son étude pour communication importante. Importante, en effet, car là le très heureux militaire apprend que son père, qu'il ne se rappelait plus que confusément, vient de mourir en lui laissant une fortune de trente-cinq millions !

Le brave homme reçut la nouvelle sans broncher. Il pâlit, trembla un peu, ses yeux s'humectèrent en songeant à ses enfants, et, faisant un effort pour sourire au milieu d'une émotion bien naturelle, il s'écria : « Eh bien ! maintenant, je vais changer mon tambour pour une grosse caisse ! »

« Il faut un fier stoïcisme pour pouvoir se permettre un calembour dans une pareille circonstance. »

On écrit de Paris :

« On avait annoncé que Richard Wagner passerait l'hiver à Paris; c'était une fautive alerte. L'auteur du *Tannhäuser* est resté à Saint-Petersbourg et bien lui en est pris, car on m'écrit qu'il y a gagné 50.000 francs, plus une propriété en Suisse dont la grande-duchesse Hélène lui a fait cadeau. »

« Saint-Petersbourg est du reste pour les artistes un vrai pays de Cocagne, une Californie où ils récoltent l'or à pleine main. »

« Pour vous en donner une idée, je vais mettre sous vos yeux la liste des emoluments de quelques premiers sujets d'opéra pour la saison prochaine :

« Tamberlick touchera 72,000 francs, plus un bénéfice assuré au minimum de 15,400 francs, soit 87,400 francs pour six mois; Greziani touchera 70,000 fr.; M<sup>m</sup> Nantier-Didie, 75,000 fr. Somme toute, la troupe chantante recevra 750,000 fr.; un joli chiffre n'est-ce pas? et qui vous donne envie de faire des gammes, des trilles, mais... non licet omnibus... »

« Notez que ces appointements fabuleux sont encore énormément grossis par le produit des concerts donnés dans les salons aristocratiques de la société russe. »

On écrit de Tubingue (Wurtemberg) au *Journal allemand*, de Francfort :

« Les vacances de Pâques avaient fini le 14 avril, et les élèves de notre séminaire protestant venaient de rentrer de tous côtés; comme d'ordinaire, beaucoup de ces jeunes gens, en quittant leur famille, avaient la bourse bien garnie. Comptant sur cette circonstance, un voleur s'est glissé dans le séminaire pendant la soirée et s'y est laissé enfermer. Il a travaillé si bien dans la chambre des séminaristes qu'il a pu emporter quelques centaines de florins, et huit montres. A la première

heure matinale, lorsque les portes s'ouvrirent, il s'était esquivé avant qu'un éveillé eût pu être donné. »

### REVUE AGRICOLE.

La température, un peu plus fraîche que la semaine dernière, ne cesse pas d'être favorable à tous les biens de la terre.

Les affaires sont naturellement influencées par l'état on ne peut plus satisfaisant des récoltes en terre. La culture, enhardie par un légitime espoir, commence à garantir les marchés d'un peu plus de blés, et très-lentement on arrive à constater des prix plus faibles. Si on cherche à se rendre compte de la baisse ainsi acceptée et chiffrée chaque marché, on trouve bien qu'elle se réduit à une moindre importance que celle qu'on lui attribue, et le conté-ô est aisé à faire, car généralement, le mérite des échantillons est moins satisfaisant qu'il y a deux mois; si l'on a réalisé une baisse de 1 fr. à 1 fr. 50, depuis lors la qualité a baissé dans la même proportion.

Les transactions de la semaine ont eu peu d'importance, on a cherché à nouer quelques affaires sur les quatre mois de septembre à des prix bien au-dessous des cours cotés pour juillet et août, mais les acheteurs ont fait défaut et les vendeurs n'ont pas cherché à pousser plus loin leur tentative à cause des intempéries dont la récolte en terre est encore menacée.

En résumé, la semaine s'est écoulée plutôt à faire des observations qu'à faire des affaires.

Une adjudication de blé a eu lieu mercredi à l'intendance militaire; il était demandé 8,500 quintaux; il en a été offert 39,900. Ces offres ont été considérées comme monstrueuses pour l'époque de l'année. Maintenant si on dépouille les chiffres, on trouve que sur les 39,900 quintaux moitié au moins ont été offerts au-dessus des cours, et l'on induit de là qu'avec un peu de bonne volonté et quelques feuilles de papier timbré on aurait pu faire monter l'importance des offres à 80,000 quintaux. Les gens sérieusement décidés à vendre ont soumissionné de 26 7/4 à 26 fr. les 100 kilos nets, rendus aux magasins de l'administration pour des blés du poids naturel de 76 kil. à l'hectolitre.

Les offres du commerce ont eu une certaine importance; on a vu sur place le Centre, le Poitou et l'Anjou offrir des blés qu'on avait perdus de vue depuis longtemps; soit que les qualités ne répondent pas parfaitement aux besoins de trop élevés, il ne s'est presque rien fait; les blés de choix toujours rares se sont payés de 34 à 34 5/10; les bons blés de 32 5/10 à 33 5/10; les blés médiocres de 30 à 32 fr.; le tout selon qualité par 120 kil. réglés. Les fermiers ont cherché au début à obtenir les mêmes prix qu'au marché précédent, mais vers la fin ils ont cédé de 25 à 50 c. au-dessous des prix tenus, mais seulement sur les seconds et troisièmes qualités; les premiers choix, bien qu'ayant tendance à la baisse, se sont vendus sans variation.

Les marchés de province sont généralement venus cette semaine avec des approvisionnements un peu moins faibles que précédemment; la vente a été active et les cours légèrement en baisse, il y a quelques exceptions néanmoins, elles se font remarquer principalement dans la partie de la Beauce qui a été le mieux partagée ainsi que dans le Nord.

La Lorraine a des haies plus fortes qu'au mois de décembre, et les affaires y sont très-lentes. Au marché de lundi, à Londres, les arrivages étaient très modérés, tant de l'intérieur que de l'étranger. Les affaires en blés anglais étaient limitées, mais les prix se sont maintenus fermes. La situation des affaires d'Amérique avait rendu les facteurs plus exigeants et l'on ne pouvait traiter qu'en consentant à une hausse de 43 cent. par hectol. sur les bonnes sortes.

(Ext. du *Moniteur de l'Agriculture*).

### BULLETIN FINANCIER.

4 mai 1863.

Les dispositions sont bonnes; le marché est ferme et les affaires sont animées.

Le bruit d'une prochaine conversion de la rente est remis en circulation.

Les souscriptions aux obligations de l'emprunt ottoman seront réduites des 9/10.

La rente a ouvert et fermé à 69.70, après avoir atteint 69.80.

Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/4 à 93.7/8 à 3/4.

La cote de Vienne est bonne.

Le 5 % italien est tenu de 72.35 à 72.70 pour finir à 72.50.

Le nouvel emprunt est à 73.80.

Le Mobilier français ferme à 1425 après avoir fait 1435; l'Espagnol a monté de 930 à 965.

L'Orléans reste à 1017.50; le Nord à 1040; l'Est à 540; le Lyon à 1143.75; le Midi à 767.50; l'Ouest à 528.75; le Genève à 465.

Les Autrichiens sont cotés 498.75; les Lombards 605; les Sardes 462.50; les Saragosse 760; les Nord d'Espagne 580; les Transatlantiques 570; les Suez 540; les Gaz parisiens 1840; les Ports de Marseille 760.

Cours moyen du comptant : 3 %, 69.45.

1/2, 97.40.

Banque de France, 3,372.50.

**AVIS.** — En envoyant un franc 40 centimes en timbres-poste à M. DISDERI, photographe de S.M. l'Empereur, 8, boulevard des Italiens, à Paris, on recevra franco, par le retour du courrier, le portrait-carte de 321 (trois cent vingt-et-une) célébrités contemporaines. 3740-4907

### Pensionnat de Demoiselles.

M<sup>m</sup> CAVELAN, de Paris, qui ont fondé un pensionnat de demoiselles, rue du Grand-Chemin, 73, se recommandent tout particulièrement par l'organisation d'une entreprise toujours difficile, surtout aujourd'hui.

D'après le prospectus que M<sup>m</sup> CAVELAN ont fait, cet établissement réunit tous les avantages possibles d'instruction et d'éducation.

Les langues étrangères sont l'objet d'une attention toute spéciale; les arts d'agrément, dessin, musique, etc., ne sont pas oubliés, et les prix de ces accessoires, indispensables de nos jours, sont très-mo-dérés.

Nous croyons pouvoir annoncer aux parents une maison établie dans les meilleures conditions.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

### AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arquebuser breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carnaissières, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefauchaux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planchette-Trouée, à Roubaix. (3720)

### AVIS.

**BAISSE DE 35 %**  
Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces neuves pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin. 3634 - 15 m. au 15 jt.

### CHANGEMENT DE DOMICILE

Depuis le 1<sup>er</sup> Avril, les bureaux et dépôt d'Asphalte de Seyssel et du Val-de-Travers, établis ci-devant à Roubaix, viennent d'être transférés à Lille, faubourg de Fives, rue du Curé n° 5.

Les nombreux travaux exécutés jusqu'à ce jour, ont donné constamment les résultats les plus satisfaisants, tant à cause de la qualité des matières que pour les soins apportés à l'exécution.

La nouvelle position près la gare du chemin de fer à Lille, permettra de donner suite aussi promptement que possible à toutes les demandes qui auront pour objet les dallages en Asphalte pour trottoirs, portes-cochères, cours, écuries, remises, caves, ateliers, magasins, fabriques, couvertures en terrasses, chapas de maçonnerie, etc. etc.

Les scellements de lambourdes, gîtes ou sablières, dans une nappe continue de bitume méritent d'attirer spécialement l'attention de MM. les Architectes pour l'assainissement des rez-de-chaussées et la conservation des parquets.

CUSENIER.

### DÉPOT DE

### CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

### VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très galleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

GROSSE GAILLETIERE, 2 fr. 50 } l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 85 } l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

2<sup>e</sup> id., 1 fr. 65 } l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

FINES NOISSETTES, 1 fr. 55 } l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

GROSSE GAILLETIERE, 2 fr. 45 } l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 80 } l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

2<sup>e</sup> id., 1 fr. 60 } l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50 } l'hectolitre de 80 kilogrammes, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

GROSSE GAILLETIERE, 2 fr. 40 } l'hectolitre de 80 kilogrammes, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 75 } l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

2<sup>e</sup> id., 1 fr. 55 } l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45 } l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

### Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 1<sup>er</sup> mai 1863.

Esprit 3/6 Montpell.. l'hect	» » » »
3/6 betterave fin . . . id	61 » » » »
3/6 melas, ind. . . . id	61 » » » »
3/6 fin de grains . . . id	» » » »
3/6 de riz . . . . . id	» » » »
Genièvre . . . . . id	45 » » » »
Anis . . . . . id	50 » » » »

Incassament GRANDE FÊTE de recouvrement du PRE CATELAN, à l'occasion du BROQUELET.

### KERMESSES.

Dimanche 10 mai.

Capinghem, Lannoy, Mons-en-Bareuil.

Jeu 14 (jour de l'Ascension).

Don, Nouveaux.

### VILLE DE ROUBAIX

### SOCIÉTÉ

DU

### TIR A L'ARC

DE CHEZ ED. DELATTRE

Estaminet de la Fosse-aux-Chênes.

Les membres de la commission ont l'honneur d'inviter les amateurs à assister au tir à l'arc au but qu'ils se proposent de leur offrir le dimanche 31 mai 1863, dans le local de la Société.

**Prix : 900 f. en espèces.**

### RÈGLEMENT DU TIR.

Art. 1<sup>er</sup>. Le tir aura lieu dans le local de la Société, Estaminet de la Fosse-aux-Chênes. La longueur est de 31 mètres; le cercle a 1 mètre 10 centimètres de diamètre; l'anneau 13 centimètres environ.

Art. 2. Vingt-un prix seront décernés, savoir :

Premier prix	175 fr.
Deuxième	125
Troisième	90
Quatrième	70
Cinquième	50
Sixième	45
Septième	40
Huitième	35
Neuvième	30
Dixième	25
Onzième	25
Douzième	20
Treizième	20
Quatorzième	15
Seizième	15
Dix-septième	10
Dix-huitième	10
Dix-neuvième	10
Vingtième	25 prix de mouche
Vingt-unième	50 bas nombre.

Indépendamment de ces prix, il sera décerné deux belles médailles en argent, une à la société la plus nombreuse, et l'autre à la société la plus éloignée. Pour obtenir ces médailles toute société doit être composée d'au moins 12 tireurs et être munie d'un certificat légalisé par l'autorité communale, constatant qu'ils font partie de la même société.

Art. 3. Le tir commencera à 8 heures heures du matin.

Art. 4. Chaque tireur paiera au moment de son inscription une mise de 2 fr., qui lui donnera droit à quatre coups de flèche. Il sera facultatif à tout archer de prendre deux inscriptions, pourvu qu'il laisse un peloton d'intervalle. — On ne recevra pas de monnaie en cuivre.

Les inscriptions seront reçues au local de la Société, les jeudi 28, vendredi 29, samedi 30, de six heures à dix heures du soir, et le dimanche 31 mai, de 6 heures du matin jusqu'à deux heures.

Art. 5. Tous les archers inscrits seront divisés par pelotons de 20 hommes. Chaque peloton prendra rang d'après l'ordre de son inscription.

Art. 6. Les archers se rendront au but en nombre fixé ci-dessus, pour y lancer leurs quatre coups de flèche sans se retirer.

Art. 7. Tout archer qui ne répondra pas à l'appel de son nom perdra son coup de flèche.

Art. 8. Le premier prix sera décerné à celui qui aura fait le plus de points; le deuxième prix, aux points inférieurs au premier, et ainsi de suite jusqu'au dix-neuvième inclusivement. L'archer qui sera le plus près du point de centre du cercle obtiendra le prix désigné sous le numéro 20 (prix de mouche), sans toutefois pouvoir prétendre à plus d'un prix dans le même peloton. — Le prix désigné sous le numéro 21 sera obtenu par l'archer qui aura fait le moins de points sans sortir du cercle.

Art. 9. Toutes les flèches lancées dans le cercle compteront, n'importe la manière dont elles y seront arrivées.

Art. 10. Si plusieurs archers réunissaient un nombre égal de points, ou étaient à même distance du point de centre, ils concourraient ensemble au premier coup de flèche.

Art. 11. Toutes contestations relatives au tir, pour des cas non prévus par le présent programme, seront jugées sans appel par trois de nos commissaires et deux amateurs étrangers désignés par la commission.

Art. 12. Le tir ne pourra être remis et il se terminera le même jour.

Les membres de la commission : François Wacrenier, président; Prosper Vergin, Benjamin Tiberghien, Louis Thomas, Constantin Courouble, César Leroy, Henri Dupont, secrétaire.